



Département de la formation, de la jeunesse et de la culture
Service des affaires culturelles

COURS DE SENSIBILISATION À LA GESTION DE PROJETS CULTURELS DISPENSÉ PAR ARTOS

Conditions générales

Préambule

Ce cours s'adresse à des personnes qui souhaitent développer des projets culturels de petite et moyenne taille à but non lucratif dans les arts vivants (budget jusqu'à CHF 50'000).

Les objectifs de la formation sont d'identifier le contexte d'un projet, les ressources à mettre en œuvre et d'acquérir des outils simples de gestion pour des personnes qui se lancent dans un projet artistique ou culturel.

Le cours est divisé en trois phases :

- Définition du projet : le situer dans le contexte culturel, évaluer sa faisabilité, estimer son coût, repérer les partenaires potentiels ;
- Mise en place du projet : rédaction du projet, budget, planification, recherche de fonds, promotion ;
- Réalisation et suivi du projet : gestion du projet lui-même (comptabilité simple, contrats liés à l'engagement du personnel, fiches de salaire, comptes), promotion et évaluation finale.

Prix: CHF 350.-

www.artos-net.ch/elargir-ses-competences

Conditions pour l'octroi d'une subvention

Une subvention de CHF 250.- peut être octroyée comme contribution au cours de sensibilisation à la gestion de projets culturels dispensé par ARTOS à un organisme culturel qui va soumettre pour examen d'ici les 12 prochains mois un projet de sensibilisation à la culture ou de médiation culturelle répondant aux critères de la Commission cantonale de la sensibilisation à la culture.

Cette subvention est uniquement accordée à une personne de l'organisme requérant. La demande de soutien doit être transmise d'ici la fin du cours avec la preuve de l'inscription.

Pour plus d'informations, contacter le Service des affaires culturelles, rue du Grand-Pré 5, 1014 Lausanne, tél 021 316 07 43, info.serac@vd.ch, ou consulter : www.vd.ch/themes/culture/aides-et-soutiens/sensibilisation-et-mediation-culturelles